

AfriquEnvironnement

MAGAZINE

Plus

PRE-REDD **BILAN D'UN PROJET** **INTÉGRATEUR EN** **AFRIQUE CENTRALE**



N° ENR. 054/MCRP/DGAI/DPE

COP2 DE LA CONVENTION DE BAMAKO

les Parties ont réaffirmé que l'Afrique ne servira jamais de poubelle du monde



Cartes de visites - Blocs notes - Flyers - Dépliants
Chemises avec ou sans rabat - Calendriers
Porte clés en métal chromé - Stylos - Shopping Bag
Kakémono - Polos & Tshirt brodés ou floqués...

Brazzaville - Pointe Noire - Douala - Kinshasa



Edito

“ *Mettre à profit des atouts et résultats des Projets en Afrique !* ”

Au fil des années, les effets néfastes des changements climatiques sont perceptibles à travers le monde, particulièrement en Afrique. Les défis à relever étant de taille, les pays du Bassin du Congo, le deuxième poumon écologique du monde avec l'appui de ces partenaires multiplie des efforts pour préserver la nature grâce à plusieurs outils. Et parmi ces outils, figure le projet sous régional PREREDD+. Arrivé à terme, il aura été un véritable levier essentiel dans l'amélioration des politiques de conservation et de gestion des forêts du bassin du Congo. Un vrai projet intégrateur de la sous région dans le renforcement des capacités institutionnelles en matière de REDD+ pour la gestion durable des forêts.

Ce mois de mars marque la fin du projet régional PREREDD+. Ainsi, un condensé des réalisations opérées durant la phase d'exécution dudit projet dans un rapport publié en début 2018. Au regard de ce document, il s'avère que le projet régional PREREDD+ a été un succès dans la mise en exécution de ses objectifs. Quelques leçons à tirer dans ce rapport, l'établissement des équations allométriques d'estimation de la biomasse des forêts du Bassin du Congo ; L'étude de la variation de la densité du bois, et l'Étude des facteurs d'expansion de la biomasse (BEF) des essences commerciales d'Afrique centrale pour ne citer que celles-là.

Face aux prouesses réalisées, la COMIFAC ensemble avec des partenaires financiers devraient examiner la continuité de ce projet régional car, ses services demeurent encore et toujours indispensables.

La préservation de notre environnement en Afrique doit aussi passer, non seulement dans la sensibilisation et autres, mais et obligatoirement dans les sanctions. Ayant pris conscience de l'importance des sanctions, une autre forme pour décourager les personnes qui dégradent l'environnement, la mise en place des réglementations en termes des droits (justice) à l'environnement s'avère indispensable. D'où l'importance (...) de la tenue du symposium à Yaoundé sous le thème, «**Effectivité et éducation judiciaire du droit de l'environnement en Afrique francophone**», avec comme objectif global, contribuer à l'application effective du droit de l'environnement en Afrique, notamment la promotion auprès des organes étatiques et sous-régionaux, des indicateurs juridiques d'effectivité du droit de l'environnement, etc.

Cette promotion des indicateurs juridiques permettra à l'Afrique de lutter également contre la pollution avec le déversement des déchets chimiques et toxiques sur le continent. Une thématique qui a fait l'objet de la Conférence des Parties de la Convention de Bamako (Cop2). Tous les pays ont réaffirmé leur engagement de lutter contre cette pratique.

Le mois de mars que nous entamons sera aussi marqué par un événement majeur, celui de la tenue à Brazzaville de la 3^{ème} réunion des partenaires de l'Initiative Globale sur les Tourbières du 21 au 23. ■

Raoul SIEMENI



DEVELOPPEMENT **I**NTERNATIONAL ET **G**ESTION
DE L'**I**NFORMATION **P**ROFESSIONNELLE
en Afrique

DIGIP AFRIQUE, membre du RECEIAC, réseau spécialisé de la CEEAC, bénéficie de l'expertise de chefs d'entreprises et professionnels expérimentés dans les sciences de l'organisation, la formation professionnelle et les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Avec une expérience de seize (16) années d'exercice international, le cabinet de communication DIGIP AFRIQUE pilote l'application «envirac», la plus remarquable base de données d'informations environnementales en Afrique Centrale.



- Conception d'outils de management des administrations publiques et privées
- Conseils en organisation de conférences régionales et internationales
- Conception de Systèmes d'Informations (SI) et Gestion de Bases de données
- Communication d'entreprise et institutionnelle
- Marketing & Fundraising



GENC
Grande École Numérique du Congo



LBV: +241 06 38 38 38
BZV: +242 05 305 21 76

BP: 6654 Libreville GABON

info@digipafrique.com

www.digipafrique.com

SOMMAIRE



Madame
MFOULA Marie
Thérèse

10



Monsieur
Ibrahim THIAW

20



Interview Dr Juliette
BIAO KOUDENOUKPO

24



Madame Salja Halle

27



Pierre HELE

32



Michel PRIEUR

36



**MAGAZINE BIMESTRIEL D'INFORMATION, DE FORMATION ET DE
COMMUNICATION ENVIRONNEMENTALE**
Siège Brazzaville Congo

Contacts : (+242) 05519 62 49 / 06806 05 29
E-mail : afenvironnementplus@yahoo.fr
contact@afriquenvironnementplus.info
www.afriquenvironnementplus.info

Directeur de la Publication
Raoul SIEMENI

Shamelie SAMA
Eddy DJUIMOU
Reine EVEMEKA

Directeur des Projets
Brice Severin PONGUI

Représentant Cameroun
Dieudonné KAMGUI
Kameni Thierry

Directeur de Rédaction
Wilfrid LAWILLA

Représentante RDC
Eugénie BIUMA

Directeur de la Communication
Marie Madeleine MBAZOA BOULI

Représentant Gabon
Gildas Parfait DIAMONEKA

Coordonnatrice déléguée
Marie TAMOIFO

Partenaire : Energie 2050
Stéphane POUFFARY

Secrétariat de Rédaction
Celia MBOUKOU
Vanissa BIAHOVA

Mise en page et Graphisme
Trésor NGANDU KABEYA
tresorn7@gmail.com

Chargé de la communication
NGO NGUE Emma Bertille

Photographe
Carine OYOMA

Rédaction générale
Wilfrid Lawilla
Antoine KAMTCHEU

Service Technique
Bernard TCHOKOTE

05 EDITO
METTRE À PROFIT DES ATOUTS ET
RÉSULTATS DES PROJETS EN AFRIQUE !

06 FORET - REDD+ EN AFRIQUE CENTRALE :
LES ETATS S'APPROPRIENT DES
REALISATIONS DE PREREDD+

13 RESUME DES REALISATIONS DE L'ANNEE 2017
LE PROJET PREREDD+ EN AFRIQUE CENTRALE :
REGARD CROISÉ SUR QUELQUES RÉSULTATS
ESCOMPTEÉS.

18 COP2 DE LA CONVENTION DE BAMAKO
LES PARTIES ONT RÉAFFIRMÉ QUE L'AFRIQUE NE
SERVIRA JAMAIS DE POUCELLE DU MONDE

30 DROIT/ENVIRONNEMENT :
L'APPLICATION EFFECTIVE DU DROIT DE
L'ENVIRONNEMENT S'AVÈRE INDISPENSABLE EN
AFRIQUE

40 BASSIN DU CONGO :
3EME REUNION DES PARTENAIRES DE L'INITIATIVE
MONDIALE SUR LES TOURBIERES.

41 COMIFAC :
LES COORDONNATEURS NATIONAUX APPELÉS
À UNE APPROPRIATION EFFECTIVE DU SYSTÈME
D'INDICATEURS DE L'OFAC





Photo de famille atelier de restitution des réalisations du projet régional PREREDD+



vue de la salle atelier de restitution des réalisations PREREDD+



Visite de terrain sur le calcul des équations allométriques par l'équipe PRE-REDD. (crédit photo Vincent Medjibe)

FORET - REDD+ EN AFRIQUE CENTRALE : LES ETATS S'APPROPRIENT DES REALISATIONS DE PREREDD+

Les réalisations du projet de renforcement des capacités institutionnelles en matière de REDD+ pour la gestion durable des forêts dans le Bassin du Congo (PREREDD+) ont fait l'objet d'une restitution au cours d'atelier régional, tenu du 16 au 17 février 2018 à Brazzaville.

Cet atelier organisé par la COMIFAC avec l'appui financier du Fonds pour l'Environnement Mondial et de la Banque Mondiale à travers le PREREDD+, avait pour objectif de présenter les réalisations et les résultats du projet régional REDD+.

Durant deux jours, les participants ont suivi des présentations et ont échangé sur les différentes réalisations du projet de renforcement des capacités institutionnelles en matière de la REDD+.

L'atelier a connu la participation d'environ 80 personnes représentant les administrations en charge des coordinations nationales COMIFAC, Climat et REDD+, le Consortium responsable de la mise en œuvre de la sous-composante 2b ; les Institutions Scientifiques Nationales du Cameroun, du Congo, du Gabon, de la République Centrafricaine, de la Guinée équatoriale et de la République Démocratique du Congo, les organisations de la société civile, la CEFDHAC. Egalement la participation du Secrétariat Général de la CEEAC, du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, de l'équipe de coordination du PREREDD+, des partenaires techniques et financiers de la COMIFAC.

Des déclarations

A l'ouverture de cet atelier, les autorités aussi bien de la COMIFAC, de la CEEAC et du ministère de l'économie forestière du Congo ont loué les efforts des uns et des autres.

La première allocution, Monsieur Raymond NDOMBA NGOYE, Secrétaire Exécutif de la COMIFAC a indiqué l'objet de la réunion tout en rappelant le contexte du projet et les acquis qu'il a permis d'obtenir. Dans son propos il a tout d'abord remercié toutes les parties prenantes ayant contribué à la mise en œuvre du projet REDD+, ainsi que les partenaires financiers et techniques notamment le Fond pour l'Environnement Mondial et La Banque Mondiale, sans oublier les participants pour avoir répondu favorablement à son invitation à cette importante rencontre. Ensuite le Secrétaire Exécutif a adressé les remerciements de Mme Francine Tumushime, Ministre des Terres et des Forêts de la République du Rwanda, Présidente en Exercice de la COMIFAC, au Gouvernement de la République du Congo, et plus particulièrement à Madame la Ministre de l'Économie Forestière pour avoir accepté que les présentes assises se tiennent à Brazzaville.

Ensuite, Madame Marie Thérèse Chantal MFOULA, Secrétaire Générale Adjointe de la CEEAC, dans son allocution a avant tout remercié les Hautes autorités congolaises pour avoir accepté d'abriter le présent atelier. Elle a prié Madame la Ministre de bien vouloir transmettre à Son Excellence Monsieur Denis SASSOU NGUESSO, Président de la République du Congo toute la gratitude de la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale pour son engagement en faveur du domaine de la cause de l'intégration régionale.

Dans son propos un accent particulier a été mis sur l'intérêt de produire les équations allométriques spécifiques aux types des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo, ce qui permettrait d'évaluer le stock de carbone séquestré par nos forêts et d'avoir des informations fiables pour s'engager de manière éclairée dans le marché carbone et dans la négociation du prix de la conservation et de la gestion durable de nos écosystèmes forestiers. Elle a aussi félicité la coordination du projet, le secrétariat exécutif de la COMIFAC pour les résultats obtenus.

L'allocution d'ouverture a été faite par la suite par Madame Rosalie MATONDO, Ministre de l'Économie Forestière de la République du Congo. Elle a adressé une chaleureuse bienvenue à tous les

participants venus de l'extérieur du pays et les a conviés à profiter aussi de cette réunion pour découvrir le cadre magnifique qu'offre la ville de Brazzaville. Ensuite un rappel sur le contexte économique de crise qui sévit dans la sous-région a été fait et l'intérêt de la diversification économique, ce qui d'ailleurs constitue, a-t-elle déclaré, un des axes du projet de société du Président de la République du Congo « la marche vers le développement » qui considère la REDD+, comme un outil de développement durable et une opportunité pour la diversification de l'économie nationale.

Avant de conclure son propos Madame le Ministre a indiqué la nécessité de capitaliser les résultats du projet par les pays du Bassin du Congo, ce que

la République du Congo a déjà traduit dans sa nouvelle loi forestière. Tout en souhaitant plein succès aux travaux de l'atelier, elle a enfin déclaré ouvert l'atelier régional de restitution des résultats du projet de renforcement des capacités institutionnelles en matière de REDD+, pour la gestion durable des forêts dans le bassin du Congo.

Le déroulé des travaux

Peu avant la fin des travaux qui ont été clôturés par quelques recommandations et le communiqué final fait par les participants, l'atelier



Photo de famille équipe du projet PREREDD+ et secrétariat exécutif COMIFAC



Visite de terrain sur le calcul des équations allométriques par l'équipe PREREDD. (crédit photo Vincent Medjibe)

a été structuré en 04 sessions présentant les trois composantes, et réalisations dudit projet. Dans la première composante, les participants ont été édifiés sur les différentes réalisations, à savoir le Renforcement de la coordination de la REDD+ entre les pays du Bassin du Congo, lequel a été noté l'organisation de treize ateliers régionaux, la rédaction et la soumission de onze notes des positions communes de la sous-région dans le cadre des négociations sous la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques et la mise en place de groupes thématiques.

Ces deux dernières initiatives ont été fortement appréciées et a été émis le souhait de les pérenniser. Sans oublier la promotion de la participation inclusive et la représentation des groupes des parties prenantes dans le débat sur la REDD+. La réalisation de cette activité a permis de mettre en place une plateforme de la société civile, ce qui trouve tout son intérêt dans la mise en œuvre de la REDD+ au niveau de la sous-région ; de renforcer le positionnement de la CEFDHAC et ses réseaux affiliés dans les débats sur les changements climatiques. Un accompagnement à la restructuration des fora nationaux dans les six pays va permettre la crédibilité de la CEFDHAC et de la société civile de manière générale.

Concernant les activités spécifiques au besoin des pays, toutes les coordinations nationales à l'exception de celle du Gabon ont reçu des appuis multiformes du projet et ceux-ci ont été favorablement appréciés.

S'agissant des réalisations de la composante 2, les présentations portant sur les sous composantes 2a (établissement d'un partenariat scientifique sur la mesure et le suivi des stocks de carbone forestier) et 2b (définition des équations allométriques pour les principaux types de forêts du bassin du Congo : résultats à l'échelle régionale et résultats par pays) ont focalisé l'attention des participants compte tenu des attentes que suscitent les résultats des travaux de recherche qui en découlent.

Selon la coordination du projet, les équipes de recherche des pays, grâce à une méthodologie de collecte et d'analyse des données suffisamment robuste et fiable, ont validé les équations allométriques par type de forêt. Les meilleurs modèles sont ceux prenant en compte trois prédicteurs à savoir le diamètre, la densité du bois et la hauteur des arbres et à défaut deux prédicteurs à savoir le diamètre et la densité du bois.

La valorisation scientifique des résultats reste cependant encore une préoccupation et quatre thèmes spécifiques ont été retenus à cet effet. Ils concernent : L'établissement des équations allométriques d'estimation de la biomasse des forêts du Bassin

du Congo ; L'étude de la variation de la densité du bois : compartiments arbres, grosseurs arbres entre espèces et entre sites ; les Relations entre diamètre et hauteur au sein des forêts tropicales d'Afrique centrale et l'Étude des facteurs d'expansion de la biomasse (BEF) des essences commerciales d'Afrique centrale.

En attendant la publication des articles se rapportant à ces thématiques, il a donc été relevé l'existence d'une base de données exceptionnelle à disposition des scientifiques d'où la nécessité de mettre en place un comité scientifique au sein de la COMIFAC pour suivre leur valorisation.

Enfin, s'agissant des réalisations de la composante 3, des études complémentaires à la sous composante 2b sur les équations allométriques ont été réalisées. Les résultats obtenus ont permis d'enrichir la base de données y relative.

Au terme des travaux, les participants ont formulé les recommandations à différentes échelles :

A l'endroit des pays :

- s'approprier les résultats découlant des recherches effectuées et à les intégrer dans les législations et réglementations nationales ;
- Compléter les résultats obtenus en envisageant une deuxième phase de collecte de données ;

- Réaliser des tests d'application des équations allométriques obtenues avec les données utilisées pour le développement des niveaux d'émission de référence pour les forêts (NERF), dans les pays de sous-région

- Accompagner et soutenir le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC dans la mobilisation des financements auprès des différents mécanismes financiers (FEM, FVC, etc.).

A l'endroit de la COMIFAC :

- Pérenniser les initiatives consistant à la rédaction des notes de position commune à l'occasion des négociations internationales ainsi que les groupes thématiques constitués à cet effet ;
- Mettre à profit le système de gestion des connaissances de la COMIFAC pour capitaliser les acquis du projet et suivre l'aboutissement de certains processus en cours et
- Capitaliser l'entité scientifique au profit de la COMIFAC et la Poursuivre les efforts de recherche des financements en vue de la poursuite des travaux entamés. ■

Réalisé avec la collaboration de la Coordination Régionale PREREDD

Par Wilfrid LAWILLA, Vincent MEDJIBE et Vanina NGALLEY



Visite de terrain sur le calcul des équations allométriques par l'équipe PREREDD. (crédit photo Vincent Medjibe)



ENTRETIEN MADAME MFOULA MARIE THÉRÈSE

Secrétaire Générale Adjointe de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) portant sur la clôture des activités du projet PREREDD en Afrique centrale

AEP : Vous avez tenu le dernier atelier de pilotage du projet PREREDD, qu'est-ce qu'on peut retenir comme avancées dans ce projet qui tire à sa fin au niveau de la CEEAC ?

Mme Mfoula Marie Thérèse : Effectivement, nous avons tenu le

dernier comité de pilotage du projet REDD pour le renforcement des capacités institutionnelles dans le secteur REDD+ des pays du Bassin du Congo. Nous avons à l'issue des débats, constaté les avancées et les réalisations du projet qui avait trois composantes. La connaissance même et les informations qu'on devait

partager entre Etats sur les données en matière des forêts notamment les mesures des stocks de carbone forestier, dans la sous-région sans oublier l'identification des données pour l'élaboration des équations allométriques qui permettent donc de maîtriser des données permettant également d'assurer la conservation et la gestion durable des forêts et même de juguler le changement climatique. L'objectif global visé est de lutter contre la déforestation, la dégradation des forêts du Bassin du Congo, deuxième poumon vert après l'Amazonie. Et les appuis qui sont apportés à la sous région visent à assurer cette préservation conformément à une résolution de l'Organisation des Nations Unies (ONU) qui a demandé à la communauté internationale d'appuyer la mise en œuvre du plan de convergence de la COMIFAC (Commission des Forêts d'Afrique Centrale) pour la survie de l'humanité

s'agissant de cette résilience aux changements climatiques.

Effectivement ce projet n'était réservé que pour six pays de la zone CEMAC. Alors, quel regard global au regard de l'intérêt suscité par les pays non membres et quelles seront les perspectives projetées pour éventuellement pérenniser les acquis de ce projet ?

Justement, ce projet a suscité l'intérêt, une importance capitale pour les pays de la sous région. La CEEAC est constituée de onze Etats membres, il n'y a eu que six concernés par cette première phase, c'est pour cela que les dispositions sont prises pour enclencher le processus afin de pérenniser le projet et que cette initiative puisse s'étendre sur les onze pays membres.

Au regard de l'importance de cette question même dans l'agenda international, le processus est enclenché dans ce sens en espérant que les partenaires accepteront d'appuyer tous les onze Etats membres de la CEEAC hors mis les six premiers pays. Car, il faut parler d'une même voix afin de sauver les forêts du Bassin du Congo qui sont très importantes pour la survie de l'humanité. C'est pour cela qu'un regard particulier est accordé à la gestion durable de ces forêts.

Parlant justement des perspectives dans le cas de la pérennisation de ces acquis, quelle est la projection de la CEEAC en termes de mesures prises pour qu'il n'y ait pas un grand décalage dans le cadre du suivi et de la pérennisation de ces acquis ?

Les Chefs d'Etat de la sous région ont adopté une politique en matière

de préservation, de conservation et de gestion durable des forêts de même qu'une économie verte qui doit être réalisée dans la sous-région. L'institution technique de la CEEAC qui est la COMIFAC, a déjà commencé avec des démarches pour que le projet puisse être pérennisé.

A l'occasion du conseil des ministres de la COMIFAC prévu le 15 mars prochain à Brazzaville, les dispositions seront prises afin qu'ensemble ils se battent comme ils l'ont fait à Copenhague pour que REDD+ soit inséré dans les consultations internationales, par la suite dans l'Accord de Paris lors de la Cop 21 en 2015. Pour cela, il faut que les efforts soient mutualisés afin que les appuis soient également apportés à la COMIFAC, bras technique de la CEEAC pour parvenir à obtenir la phase 2 des investissements qui doivent être faits. De même que la compensation qui doivent suivre pour



Photo de famille du dernier comité du projet PREREDD

ces pays qui préservent, conservent et assurent la gestion durable des forêts en perdant quelque peu les rentrées des devises sur la vente de ce bois.

Pour conclure, peut-on dire que l'Afrique Centrale est aujourd'hui prête à bénéficier des financements visant à résoudre les problèmes liés au stockage de carbone ?

Exactement. C'est pour mieux négocier au cours des consultations internationales sur le marché de carbone que nous avons eu l'appui des partenaires techniques et financiers afin de connaître même les mesures de stock de carbone forestier, pour pourvoir mieux nous positionner pour bénéficier des opportunités qui s'offrent sur le marché international.

A cet effet, la sous-région (la CEEAC et la COMIFAC) profitent donc de l'opportunité pour remercier tous les partenaires techniques et financiers particulièrement la Banque Mondiale, le Fonds Mondial pour l'Environnement et tous les autres qui nous ont accompagné par des appuis multiformes pour que ceci puisse se concrétiser au regard des résultats obtenus et appréciables. Nous espérons que tout se déroulera bien pour qu'au niveau de la phase 2, qu'on voit beaucoup plus du concret. ■

Par Raoul SIEMENI



Le présidium de la cérémonie d'ouverture du Comité de pilotage



RESUME DES REALISATIONS DE L'ANNEE 2017

LE PROJET PREREDD+ EN AFRIQUE CENTRALE : REGARD CROISÉ SUR QUELQUES RÉSULTATS ESCOMPTÉS.



Le Projet régional de renforcement des capacités institutionnelles en matière de REDD+ pour la gestion durable des forêts dans le Bassin du Congo (en abrégé PREREDD+) a publié son rapport annuel 2017.



Selon ce rapport, la dernière année de mise en œuvre du projet, 2017 a été une année de consolidation des acquis et de responsabilisation de l'expertise sous régionale en matière de REDD+. C'est dans ce cadre que le projet, en plus des activités traditionnelles de préparation aux négociations internationales sur le changement climatique, a mené

des actions en faveur des groupes techniques spécialisés (AND/END, EES/SESA, RECEIAC, MRV) chargés d'accompagner la COMIFAC et les pays dans le mécanisme REDD+. A en croire le rapport, plusieurs résultats ont été obtenus. Deux positions de vues communes des pays de la COMIFAC ont été soumises à la convention de Bonn sur les changements climatiques

lors de 46ème session de SBSTA et la 3ème session de l'APA. La restructuration et la redynamisation des fora CEFDHAC avec désignation des équipes dirigeantes ainsi que l'élaboration des cadres stratégiques du REPALEAC, du REFADD et du PR2CAC sont des résultats obtenus en faveur de la CEFDHAC et de la société civile. Le rapport souligne



Visite de terrain sur le calcul des équations allométriques par l'équipe PREREDD. (crédit photo Vincent Medjibe)



que, dans le cadre rapport de l'amélioration des connaissances en matière d'estimation du stock de carbone forestier, le projet a élaboré sept équations allométriques dont une par pays et une équation allométrique utilisable pour l'ensemble des six pays forestiers de la sous-région Afrique centrale. Le projet a mis l'emphase sur la vulgarisation des connaissances en matière d'élaboration des équations allométriques et d'analyse des données. Au total 200 personnes du milieu universitaire dont 35% des femmes sont informés dans le cadre des travaux scientifiques menés par le projet, notamment la méthodologie de collecte des données et ont découvert de nouveaux domaines d'étude.

Le rapport indique que trois manuels de procédures de collecte des données pour l'estimation de la biomasse racinaire et aérienne en zone forestière ont été élaborés et diffusés sur le site web du projet. Conformément aux objectifs du projet, des sujets de mémoire ont été proposés pour la valorisation scientifique des données de biomasse dans le cadre des équations allométriques d'estimation de la biomasse. Les données relatives à ces sujets ont été collectées concomitamment avec les travaux de terrain.

Les activités saillantes

Le document indique que, conformément au plan de travail et budget annuel 2017, toutes les activités ont été menées avec un même fil conducteur qui est le renforcement des capacités institutionnelles en matière de REDD+. Les premières actions ont porté sur l'appropriation, l'internalisation de l'accord de Paris sur le changement climatique et la préparation à une participation active et satisfaisante de la sous-région aux négociations sous la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC). Sous un tout autre angle, plusieurs activités ont visé la maîtrise de la méthodologie de collecte des données en vue du développement des équations allométriques pour l'estimation du stock de carbone forestier. Des actions spécifiques ont été menées en faveur des pays afin d'assurer la fonction de coordination de la REDD+ dans la sous-région Afrique centrale. Ci-dessous les réalisations présentées par composante.

Le Renforcement du dialogue et la coordination dans le domaine de REDD+

Sur ce volet, le rapport mentionne la tenue de deux réunions du Comité de Pilotage du projet se sont tenues en Janvier et en Août 2017 respectivement à Douala au Cameroun et à Malabo en République de la Guinée Equatoriale. Ces réunions, dont l'objectif est d'encadrer et orienter la mise en œuvre du projet conformément aux clauses de l'accord de don pour une meilleure satisfaction des bénéficiaires ont permis à chaque fois d'examiner les réalisations du projet en faisant le lien avec les objectifs visés d'une part et la planification de l'année 2017 d'autre part. Les participants aux deux réunions ont jugé satisfaisants les résultats obtenus par le projet et ont recommandé que le développement d'une expertise sous-régionale en matière d'estimation de stock de carbone forestier soit la priorité de l'année.

Un deuxième atelier sous-régional de renforcement des capacités a été organisé du 13 au 15 mars sur la finance climatique qui avait pour objectif d'examiner la mise en œuvre de l'Accord de Paris et d'accroître les capacités des acteurs clés des pays de l'espace COMIFAC en matière de mobilisation des financements internationaux alloués à la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques. Les participants à cet atelier ont pris connaissance des principales caractéristiques, priorités et objectifs stratégiques, modalités d'accès, ainsi que des procédures de demande de financement et des critères d'éligibilité, d'examen de projets nationaux et régionaux pour chaque mécanisme de financement.

Concernant la Promotion de la participation inclusive et la représentation des groupes de parties prenantes dans les débats sur la REDD+, le rapport soutient que, dans le cadre de cette sous composante du projet, un accent particulier a été accordé au renforcement du mandat de la Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts denses et Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC) et de la Plate-forme sous-régionale REDD+ et Changement Climatique (PR2CAC) afin d'offrir à l'échelle régionale, un espace de dialogue et

des débats efficaces réunissant les gouvernements, les organisations de la société civile et le secteur privé.

A ce titre, le rapport relève quelques incohérences avec la crise de légitimité sur le mandat de certains membres, notamment celui des différentes instances dirigeantes de la CEFDHAC, à quelques exceptions près, depuis plus de deux ans, sont arrivés à échéances, ce qui a engendré une crise de légitimité de cette dernière. C'est dans ce cadre que cinq ateliers de redynamisation des fora nationaux de la CEFDHAC sous l'égide du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC et des ministères de tutelle (forêts, environnement) ont été organisés et ont abouti à de nouvelles élections de bureaux.

Concernant les appuis apportés à la plate-forme régionale REDD+ et changement climatique de la société civile d'Afrique Centrale (PR2CAC), un atelier sous régional de planification stratégique a été organisé du 13 au 15 février 2017 à Edéa au Cameroun. L'objectif était de rendre opérationnelle ladite plate-forme en le dotant des outils de travail nécessaires et adéquats pour son plaidoyer et sa visibilité. La version finale de la charte de la PR2CAC a été adoptée et éditée en 2500 exemplaires. Les axes d'intervention

devant servir à l'élaboration d'une planification stratégique de la PR2CAC ont été identifiés et les participants ont été édifiés sur l'état d'avancement du processus REDD+ et sur les mécanismes d'accès à la finance climatique.

Le Réseau des Communicateurs pour l'Environnement et l'Information en Afrique Centrale (RECEIAC) potentiel membre de la CEFDHAC, se positionne comme une opportunité pour améliorer la communication et la visibilité de la COMIFAC. C'est fort de cela que le projet a financé l'organisation d'un atelier de renforcement des capacités au terme duquel les représentants de ce groupe d'acteurs ont appris les concepts clés des changements climatiques et de REDD+ et les enjeux de l'Accord de Paris et de la Déclaration de Marrakech. Ils disposent désormais des outils nécessaires à l'information, la sensibilisation et la communication des masses sur les changements climatiques et la REDD+. De plus, un mécanisme d'échange d'information et d'expérience a été mis en place sur la production et la diffusion des informations au média concernant les changements climatiques et la REDD+ au niveau sous-régional, national et local.





Echantillon des feuilles récoltées lors de l'exercice du calcul des équations allométriques du projet PREREDD (crédit photo Vincent Medjibe)

Sur la **satisfaction des besoins supplémentaires de renforcement des capacités au niveau des coordinations nationales REDD+**, des enveloppes financières de taille moyenne (350 000 US\$) ont été mises à la disposition des six pays pour répondre à leurs besoins spécifiques et s'assurer qu'elles reçoivent le soutien technique nécessaire à leur engagement complet et à leur contribution aux processus régionaux.

Quelques points saillants par pays

Les plans de travail 2017 des pays ont été élaborés sur la base des reliquats de chaque pays. De manière générale, les activités planifiées ont touché trois grands axes d'interventions: les services de consultants, les formations et les frais d'exploitation et petit équipement. Parmi les pays qui ont bénéficié ces activités, figurent le Cameroun où un état des lieux du droit carbone et de la cohérence des politiques pour la mise en œuvre efficace de la REDD+ a été fait. Des propositions de réformes des politiques et lois sectorielles indispensables à la mise en œuvre efficace et équitable de la REDD+ ont été enrichies et sont désormais prêtes à être utilisées pour le plaidoyer ;

Au **Congo**, deux cent personnes ont été informées des conclusions

de la CdP 22 tenue à Marrakech et ont apporté leur contribution à la préparation des négociations à la CdP 23. Quant à la **Guinée Equatoriale**, les activités se sont focalisées sur les conclusions de la CdP 22 et les enjeux de la CdP 23 ont été présentés à une cinquantaine de personnes provenant des administrations, de la société civile et du secteur privé.

La RCA a bénéficié d'une étude des facteurs de déforestation et de dégradation des forêts a été menée ce qui est une avancée importante dans la mise en place de la REDD+ dans le pays. Comme dans les autres pays, une cinquantaine de personnes ont été informées des conclusions de la CdP 22 principalement des avancées enregistrées dans les négociations relatives aux sujets d'intérêt des pays de la COMIFAC. Enfin, en **RDC**, selon le rapport, une l'évaluation de la précision de l'analyse de la couverture végétale et du calcul du niveau d'émission de référence (REL) pour le Programme de réduction des émissions de Maï Ndombé a été menée par l'Observatoire Satellital des Forêts d'Afrique Centrale (OSFAC).

Un bilan satisfaisant

Le rapport affirme que le taux de réalisation technique au 31 décembre 2017 est estimé à 93 %. Le projet a contribué à renforcer d'une part

la maîtrise des pays en matière de REDD+ et d'autre part à améliorer la coordination des pays forestiers du Bassin du Congo dans le domaine de la REDD+. 2017 a été une année de consolidation des acquis en matière de négociations internationales pour la prise en compte des points d'intérêts des pays de l'Afrique centrale et du calcul de la biomasse forestière. Les pays forestiers du Bassin du Congo disposent désormais d'une banque des données des mesures des arbres qui peut servir de moult façon au renforcement des capacités des jeunes étudiants et autres chercheurs.

Le rapport soutient que selon les sondages d'opinions, menées auprès des bénéficiaires directs du projet, montrent que ces derniers ont acquis des connaissances sur la REDD+ et se réjouissent de l'intervention du PREREDD+. Il mentionne qu'à la fin de l'année, les demandes en appui de la COMIFAC, de la CEFDHAC et des pays restent importantes.

Le rapport conclut avec une note de satisfaction, car peu avant la date de clôture du projet prévue en mars 2018, le projet financera l'organisation de plusieurs ateliers pour le décodage des conclusions de la CdP 23, la CSPA, le comité de pilotage et la restitution de l'ensemble des résultats du projet. ■

Réalisé avec la collaboration de la Coordination Régionale PREREDD

Éléments tirés du Rapport annuel 2017 de PREREDD

Thème Valoriser les tourbières pour la population et la planète

Sous le Très Haut Patronage
de Son Excellence
Denis SASSOU NGUESSO

Chef de l'Etat
de la République du Congo
Président de la Commission Climat
du Bassin du Congo pour le Fonds Bleu

Congo Basin World Carbon Zone

COP2 DE LA CONVENTION DE BAMAKO

LES PARTIES ONT RÉAFFIRMÉ QUE L'AFRIQUE NE SERVIRA JAMAIS DE POUBELLE DU MONDE



Les participants venus des vingt-cinq (25) pays d'Afrique issus des experts en environnement, du secteur privé, de la société civile et des organismes économiques régionaux ont pris part du 30 janvier au 1 février 2018, à Abidjan à l'occasion de la 2ème Conférence des Parties (CoP2) de la Convention de Bamako, sous le thème « une plateforme pour une Afrique sans pollution. »

Cette rencontre a permis aux experts de discuter des avancées réalisées dans la mise en œuvre de la Convention de Bamako et ont adopté un nombre des décisions et recommandations. Au cœur de ces assises, lutter contre l'interdiction d'importer en Afrique des déchets dangereux et le contrôle des mouvements transfrontières et la gestion des déchets dangereux produits sur le continent africain.

Deux jours durant, les participants, après des débats fructueux et discussions nourries autour de la question de la pollution, ont adopté un ensemble de décisions et des recommandations pertinentes. Ils ont également adopté par consensus

une déclaration ministérielle négociée dans laquelle ils ont réaffirmé leur engagement à faire de l'Afrique un continent sans pollution. Parmi les recommandations, l'on note le message commun de toutes ces Parties, des mesures urgentes soient prises et des mécanismes efficaces soient mis en place aux niveaux national et régional pour une mise en œuvre effective des résolutions issues des CoP 1 et 2.

La Conférence des Parties a réaffirmé son engagement à soutenir pleinement la réalisation de l'objectif d'une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et des déchets par l'application effective de la Convention de Bamako. Les Parties ont aussi réaffirmé la nécessité d'aligner la

Convention de Bamako sur d'autres conventions mondiales sur les produits chimiques, la Convention de Bâle en particulier.

Les synergies et la coopération avec d'autres conventions et cadres relatifs aux produits chimiques et aux déchets favoriseront et promouvoir l'application effective de la Convention de Bamako, ont reconnu les participants. Par ailleurs, la Convention de Bamako vient en complément à la Convention de Bâle en couvrant les déchets dangereux tels que les substances radioactives et les déchets spéciaux générés par les cargaisons contenant des métaux lourds.



Reconnaissance et plaidoyers

En sa qualité de Directrice régionale et Représentante de l'ONU-Environnement en Afrique, Mme Juliette BIAO, a déclaré que « l'engagement des Parties à la Convention de Bamako en faveur d'une Afrique sans pollution par le renforcement de la Convention de Bamako renforcera, au bout du compte, le rôle et l'engagement de l'Afrique en faveur du programme mondial sur les produits chimiques, l'Agenda africain 2063 ainsi que les Objectifs de Développement Durable ». Soutenant la vision de la présidente de la CoP.

Pour la ministre de la salubrité et de l'Environnement et du Développement durable de la Côte-d'Ivoire, Anne Ouloto, « la Convention de Bamako est un instrument important qui démontre la volonté des africains de protéger leur santé et leur environnement, » avant d'ajouter que cette « Convention est un instrument qui nous aide à avoir un continent exempt de toute forme de pollution. » Aussi, « l'atteinte de ces défis majeurs, implique selon elle, que les Etats signataires de la convention redoublent d'efforts. « Il nous faut réaffirmer notre volonté politique par le respect de nos obligations et de la mise en œuvre des décisions des COP en créant des synergies d'actions avec d'autres accords pertinents. Nous devons tout mettre en œuvre pour lui donner les moyens et l'envergure nécessaire qui lui permettront de jouer son rôle de plateforme pour une Afrique sans pollution ».

Quant à la présidente en exercice de la COP2 Bamako, la ministre Malienne de l'environnement, Aïda Kéïta, « une action urgente doit être de la responsabilité des peuples africains. » Elle a appelé de tous ses vœux à battre le rappel des troupes sans hésitation pour la lutte efficace contre les déchets dangereux sur les larges des côtes africaines et autres formes de pollution. « Nous ne devons plus attendre pour lutter contre les pollutions afin de protéger la santé humaine, car le temps nous est compté » a-t-elle insisté.

Le Directeur Exécutif de l'ONU-Environnement, Ibrahim Thiaw, pour sa part, traduit l'engagement des parties prenantes à la convention de faire du continent africain un continent propre, débarrassé de toutes souillures de pollution. « Nous réaffirmons que plus jamais l'Afrique ne servira de poubelle du monde » a-t-il déclaré

Motivés par « une Afrique sans pollution », les dirigeants africains avaient mis sur pied cette plateforme, appelée « la Conférence des Parties de la Convention de Bamako ».

A noter qu'une réunion extraordinaire aura lieu en 2019 au Soudan, en prélude à la Cop 3 qui se tiendra du 5 au 7 février 2020 à Brazzaville, en République du Congo. ■

Wilfrid LAWILLA





ENTRETIEN MONSIEUR IBRAHIM THIAW

Directeur Exécutif adjoint de l'ONU-Environnement

« IL FAUT UNE GRANDE SOLIDARITÉ AFRICAINE POUR ÉVITER QUE LES DÉCHETS DANGEREUX SOIENT DÉVERSÉS »

Il peint le tableau sombre dans la lutte contre les déchets toxiques. Par ailleurs, il classe ces déchets en trois types et relève la dangerosité de certains produits déversés sur le continent. Au cours de cet entretien avec votre magazine, il attire l'attention des autorités afin de lutter contre ce fléau très dangereux qui a fait déjà beaucoup de victimes en Afrique.

Afrique Environnement Plus : Que revêt l'importance, pour l'ONU-Environnement, de pouvoir se pencher sur des questions spécifiques, notamment celles de la pollution en Afrique ?

Ibrahim THIAW : L'Afrique est un continent riche en ressources naturelles, en peuple et en culture, mais elle n'est pas une poubelle. Il est

extrêmement important dans le cadre de la Convention dite de Bamako que l'Afrique déploie ses ressources et ses capacités pour se protéger contre les déversements illicites et illégaux des déchets dangereux. Les ressources naturelles africaines sont connues : les cours d'eau, les écosystèmes, mais il faut aussi protéger la santé des populations africaines.

Malheureusement, beaucoup des pays africains manquent des capacités pour assurer la surveillance de leurs territoires contre l'importation illégale des déchets par des hommes et des femmes sans scrupules. Nous avons connu trop d'incidents et beaucoup d'africains ont été affectés par ces déchets. Donc, la convention de Bamako a été négociée, signée et ratifiée et est rentrée en vigueur pour



protéger les populations africaines, les écosystèmes et l'environnement africain contre ces pratiques malveillantes.

L'Afrique connaît des sérieux problèmes en matière de gestion des déchets de façon globale. Comment pensez-vous, face à cette difficulté, pouvoir assainir cet environnement, et en même temps faire face aux produits toxiques qui proviennent des pays occidentaux ?

Il y a deux types des déchets qu'il faut distinguer : d'abord, ceux produits localement y compris les déchets domestiques, industriels, les déchets liés aux hôpitaux et autres qu'il faut gérer. Ça c'est le rôle des municipalités, des gouvernements au niveau national. Grâce aux nouvelles technologies, beaucoup des pays africains valorisent ces déchets. Et d'ailleurs, on ne devrait même plus les appeler déchets parce que ce sont des ressources. Il faut réfléchir positivement et voir comment davantage tirer des ressources et transformer les défis en opportunités.

Ensuite, il y a ce qu'on appelle les déchets toxiques qui sont souvent des produits chimiques également importés par les pays africains ou produits localement et qui sont extrêmement utiles dans l'agriculture, pour l'assainissement, pour améliorer la qualité de l'eau. A noter qu'il y a 130.000 produits chimiques à travers le monde et certains rendent d'énormes services au peuple.



Mais, il y a aussi des produits chimiques dangereux qui, mal gérés, reviennent sur nos assiettes et nous rendent malade, polluent nos écosystèmes, nos rivières, nos zones côtières et nous consomons parfois du poisson ou des légumes qui sont contaminés ; la nourriture en général. Il est important que nous nous protégeions contre ces produits dangereux.

Le troisième type qui est vraiment l'objet de la Convention, c'est l'importation inégale des produits dangereux venus d'autres régions du monde, en particulier des régions industrialisées qui sont déversés de manière illicite sur le continent africain. Nous avons connu beaucoup d'exemples malheureux, des milliers de personnes ont été affectées et certaines restent handicapées à vie simplement pour avoir respiré l'air impropre dû à des produits chimiques ou dangereux déversés ; soit pour avoir consommé de l'eau, de la nourriture pensant qu'elles sont dans la même condition qu'avant. A l'exemple du Nigéria, où des industriels ont importé

des produits et au lieu de les traiter par des services spécialisés, ils sont allés les jeter dans les villages en faisant croire que ce n'était pas des produits dangereux.

Donc, ces trois types des déchets sont là. La Convention de Bamako sert à créer une barrière africaine contre cette importation illicite des produits. Chaque pays est souverain et peut, après consentement, décider d'importer les produits et de les traiter. Mais, il n'est pas acceptable d'utiliser l'ignorance et le manque de capacité des pays africains pour aller jeter des produits dangereux qui sont par ailleurs interdits dans leur pays d'origine. Il n'est pas également normal que ces pays d'origine souvent ferment les yeux pour que leurs industriels peu scrupuleux utilisent l'Afrique comme une déchetterie. Ce n'est pas acceptable et la convention de Bamako est là pour protéger les populations africaines et pour protéger l'environnement africain contre ces produits dangereux.



Photo de famille des officiels reçus par le Premier ministre ivoirien

Quand on rejette un produit dangereux dans la nature, cette dernière peut prendre des dizaines d'années à assimiler ces produits. Les gens qui pratiquent l'agriculture, qui récoltent des tubercules, des fruits ou qui boivent de l'eau peuvent être contaminés sur des générations. Cette contamination peut jouer sur les gènes de ces populations et les enfants sont souvent nés déjà chargés des toxines. La Convention de Bamako est comme

un rempart contre ces pratiques. Vingt cinq Etats ont signé et ratifié la Convention, dix-huit autres ont signé et sont en train de la ratifier, donc, c'est une convention qui est déjà effective.

Lorsqu'on dit que la Convention de Bamako semble lointaine et compliquée, cela revient plutôt à deux choses : protéger les populations africaines et protéger l'environnement.

Vous avez lancé un appel à tous les pays membres à la ratifier d'ici le 25 mai prochain, mais au-delà de cette ratification, le problème qui se pose est celui du financement ou de l'implémentation des politiques et décisions adoptées. Quelles sont les pistes de solutions ?

Vous avez raison ! Il faut d'abord que les pays africains mettent un minimum des ressources financières et cela demande une volonté politique. Ce serait toujours dangereux de se réfugier derrière le manque du financement parce que le manque de financement est, en fait, la manifestation du manque de volonté politique. Quand on décide d'accorder une priorité à une chose, on trouve le financement nécessaire et là on ne parle pas des millions de dollars, mais d'une politique nationale et de mettre en place un système de veille et un système d'alerte pour éviter que les déchets dangereux soient déversés par d'autres personnes. Il faut mettre en place des équipes à travers des services de contrôle frontalier, douanier, environnemental, pour qu'ensemble, ils puissent rester en alerte. Bref, il faut une grande solidarité africaine. ■



Concertation entre ONU-Environnement et présidence de la Convention d'Abidjan

Raoul SIEMENI

Ils ont dit

Mme Anne Désirée Ouloto, Ministre ivoirien de la Salubrité, de l'Environnement et du Développement Durable, présidente en exercice de la Convention de Bamako

« ...Comme vous le savez, la gestion des déchets est aujourd'hui l'un des plus grands défis de notre temps et une préoccupation majeure pour nos Etats en raison de ses conséquences sanitaires et environnementales...Le problème est donc universel ; car l'importation et le déversement des déchets toxiques dans les pays en développement et notamment en Afrique mettent en évidence les lacunes du droit international relatif au mouvement transfrontière des déchets dangereux...

Sinon, comment comprendre que les pays en développement, particulièrement en Afrique, qui ne possèdent pas d'installations adéquates pour la réception et le traitement des déchets, encore moins une technologie avancée dans le recyclage de ceux-ci, soient les principales destinations de ces déchets ? Ces exportations, souvent illégales et illicites du Nord vers le Sud, en violation flagrante des dispositifs juridiques internationaux et nationaux en vigueur dans le cadre de la Convention de Bâle et son Protocole, et dont mon pays, la Côte d'Ivoire a connu un épisode particulièrement dramatique et douloureux, exigent de nous que nous redoublions d'efforts pour trouver des solutions efficaces, afin de préserver notre continent... » ■



Mme Aïda M'BO Kéïta, Ministre Malienne de l'Environnement, de l'Assainissement et du développement durable , présidente sortante de la Convention de Bamako

« ...La Convention de Bamako: une plate-forme pour une Afrique sans pollution ». Ce thème est, à la fois, pertinent et d'une actualité brûlante, dans un monde confronté aux défis multiples de paix, de sécurité mais surtout de problèmes de santé parce que nous déversons chaque année des millions de tonnes de déchets dans nos eaux et sur nos terres. La vision pour une Afrique sans pollution doit nous interpeller tous, États et dirigeants du secteur privé et de la société civile afin que nous puissions mettre en œuvre de manière transparente et inclusive une vision commune et des actions réalistes pour lutter contre toutes formes de pollutions.

L'action urgente est notre responsabilité, nous ne devons plus attendre pour lutter contre les pollutions afin de protéger la santé humaine, car le temps nous est compté. Nous avons la responsabilité collective de sauver et de préserver notre environnement et notre planète commune face aux menaces pour la santé et le bien-être de nos peuples et à œuvrer en faveur d'une planète sans pollution... » ■



INTERVIEW DR JULIETTE BIAO KOUDENOUKPO

Directrice régionale Afrique de ONU-Environnement

« LE MANQUE D'INFORMATIONS AU NIVEAU DES PAYS AFRICAINS EST L'UNE DES RAISONS DE MANQUE D'ENGAGEMENTS DANS CETTE LUTTE CONTRE LES DÉCHETS TOXIQUES »

Responsable de l'ONU-Environnement sur le continent africain, le Dr Juliette BIAO KOUDENOUKPO nous parle des conclusions prises lors de la dernière Assemblée générale des Nations-Unies sur les questions de l'environnement sous le thème « Une planète sans pollution ». En sus, elle évoque le manque d'informations pour certains gouvernements et populations africains sur la Convention de Bamako, arme dans la lutte contre les déchets toxiques illicites. La fonctionnaire onusienne essaie de donner les pistes de solutions pour les gouvernants africains dans les colonnes d'Afrique Environnement Plus.

Afrique Environnement Plus : Qu'est ce qu'on peut retenir comme mesures fortes au profit de l'Afrique au terme de l'Assemblée générale de l'ONU sur les questions de pollution et des déchets ?

Dr Juliette BIAO : L'Assemblée des Nations-Unies est l'instance suprême qui prend des décisions sur les questions environnementales et elle



Nouvelle équipe dirigeante de la Convention de Bamako

regroupe 193 Etats membres dont 54 sont africains. Cette deuxième Assemblée des Nations-Unies s'est tenue sous le thème « Une planète sans pollution ».

Au nombre des résolutions qui ont été adoptées lors de ces assises sur l'environnement, l'Afrique a eu une position commune sur les mesures idoines qui faillent prendre pour lutter contre la pollution de l'eau, du sol, de l'air, sonore et toutes formes de pollution. Une déclaration ministérielle a été adoptée, et était négociée entre les Etats membres. L'une des résolutions qui concerne l'Afrique est celle qui lance un appel à tous les pays africains de pouvoir adopter les solutions plus novatrices pour accélérer la mise en œuvre de l'Agenda africain 2063. Cela passe par les questions de nouvelles technologies, des questions de comment valoriser toute la chaîne et puis, la production depuis les matières premières, leurs transformations et leurs commercialisations pour qu'on puisse vraiment aller vers une

valorisation des chaînes de valeur. Elle permettra justement d'aller vers la réduction des gaz à effet de serre.

La 2^{ème} Conférences des Parties des pays de la convention de Bamako, qui se tient à Abidjan au lendemain de l'Assemblée générale, semble être oubliée après 5 ans de la tenue de la 1^{ère} Cop. Est-ce un manque d'engagement ou un désaveu des pays à pouvoir s'engager sur ces questions prioritaires, celles de la lutte contre les pollutions toxiques ?

Effectivement, cette observation est juste ! Je dois vous signaler que, le 30 janvier 2018 marquait le 27^{ème} anniversaire de l'adoption de la Convention de Bamako sur l'interdiction de l'importation des déchets dangereux en Afrique et le contrôle et la gestion des déchets et des mouvements transfrontières. On a bien le droit d'avoir cette observation pour se demander pourquoi cette léthargie sur la mise en œuvre de la convention de Bamako qui, pourtant,



Dr Juliette BIAO KOUDENOUKPO

est le seul accord multilatéral qui est africain.

A mon sens, l'une des raisons est le manque d'informations au niveau des pays africains. Parce que je ne peux pas m'imaginer qu'avec tous les défis à relever sur les questions de pollution en Afrique et leur impact sur les populations africaines, en particulier

sur les femmes et les enfants, que les gouvernements soient vraiment indifférents à cette problématique. Je crois qu'ils ont suffisamment manqué d'informations pour pouvoir attirer l'attention des gouvernements sur le fait que mettre en œuvre la Convention de Bamako va leur permettre de réduire de façon sensible les dépenses sur la santé publique et de les mettre

à l'abri des menaces des impacts des effets dangereux.

Il y a les moyens financiers que les Etats n'ont pas su mettre en œuvre pour pouvoir faire évoluer la mise en œuvre de la Convention de Bamako. Mais, tous les ministres se sont accordés que le moment est venu pour un nouveau départ.



La Directrice Afrique ONU-Environnement et les présidentes sortante et entrante de la Convention de Bamako



Point de presse entre la Directrice Afrique ONU-Environnement et les journalistes

C'est la première conférence des Parties qui se tient au lendemain de l'Assemblée générale sur l'environnement sous le thème « *les questions de pollution* ». Donc, elle se tient à un moment où les pays africains avaient déjà pris l'engagement par rapport aux résolutions qui ont été adoptées sur la même question.

La Cop 2 sur la Convention de Bamako est justement le point de départ pour la mise en œuvre des résolutions de l'Assemblée des Nations-Unies. La démarche futuriste compte beaucoup plus que de s'enliser sur le passé et de continuer à s'auto-flageller sur les questions de départ de la mise en œuvre. Mieux vaut tard que jamais, ne le dit-on pas ! Des opportunités sont là et qu'il faille les saisir et le secteur

privé aujourd'hui voit en ces déchets, une opportunité d'affaires. Je crois qu'il faut construire sur ce moment et non sur l'avenir.

Dit-on que l'Afrique s'accroûpe sur des déchets. Comment la réglementation des décisions inhérentes des Cops pourrait rendre effectif le Secrétariat de la Convention de Bamako?

Dans l'engagement fort que les ministres ont pris, ils ont dit que si nous voulons que la Convention de Bamako fonctionne, tout en reconnaissant tous les efforts, toute l'assistance que ONU-Environnement a fourni jusque-là et se réfèrent aussi aux expériences passées sur les autres conventions, comme par exemple celle d'Abidjan

qui aussi est passée sur les mêmes difficultés. Et, ils se sont dit qu'il faut savoir rompre le cordon ombilical entre l'ONU-Environnement et ce que les Etats doivent aussi prendre en charge. Bref, ils veulent une personnalité pour cette convention, s'approprier cette convention.

Ainsi, il faut d'abord commencer par établir le Secrétariat dans l'un des Etats Parties. Et le Mali a enfin accepté d'abriter ce Secrétariat. Bien entendu, il y a vraiment à clarifier toutes les modalités, procédures et s'assurer que les mesures qui vont être prises pour l'établissement de ce Secrétariat trouvent l'assentiment de tous les Etats. Parce qu'il ne s'agira pas seulement de l'infrastructure, mais du fonctionnement, des contributions qui doivent être honorées de façon régulière.

Et au-delà des contributions, il va falloir également poser les jalons pour que ce Secrétariat soit à la hauteur des attentes.

La prochaine Cop est annoncée à Brazzaville en 2020. Cette fois-ci peut-on espérer que tous ces mécanismes puissent être solides et que la Convention fonctionne normalement ?

C'est ce qui est souhaitable, mais je ne saurais le dire ! Et d'ailleurs, les ministres se sont accordés à tenir une Conférence des Parties extraordinaire en 2019 justement pour pouvoir discuter des procédures du Secrétariat. J'ai dit tantôt qu'on ne peut pas rompre le cordon ombilical tout de suite, même si le Secrétariat est établi au Mali demain, il faut une transition dès l'appropriation de cette structure par les Etats membres. Ce qui suppose que les ministres eux-mêmes l'ont suggéré et sûrement, cela sortira dans les décisions qui seront adoptées.

Retenez que l'ONU-Environnement apporte une contribution, peut être en termes de Secrétaire exécutif qui va conduire le fonctionnement et la mise en œuvre de la convention. S'ils adoptent cette décision, cela nous donnera une légitimité de faire cette requête au niveau du Directeur général de l'ONU-Environnement qui, en fait, est l'actuel Secrétaire exécutif de la Convention. ■

Raoul SIEMENI



ENTRETIEN AVEC MADAME SALJA HALLE

Chef de projet d'audit et d'évaluation du Probo-Koala

Sur demande du Gouvernement de la Côte d'Ivoire, l'Organisation des Nations Unies pour l'Environnement a réalisé un audit environnemental indépendant des sites affectés par le déversement des déchets toxiques du navire « Probo-Koala » en août 2006. Le document de cette étude a été officiellement remis au gouvernement de la Côte d'Ivoire par Mr Ibrahim THIAW, Directeur exécutif adjoint de l'ONU-Environnement en marge de la deuxième Conférence des Parties (CoP2) de la Convention de Bamako tenue à Abidjan du 30 janvier au 1 février 2018. À cet effet, AEP s'est entretenu avec Madame Salja Halle, Chef du projet d'audit et d'évaluation du Probo-Koala.



AEP : Quelle a été à la base les missions qui vous ont été assignées et les enjeux qui ont composé les études sur la dépollution du site Probo-Koala ?

Salja Halle: Le gouvernement nous a fait une requête formelle en 2012 pour faire un audit environnemental des sites qui avaient été affectés par le déversement des déchets du Probo-Koala en 2006.

Le gouvernement avait procédé à la suite de ce déversement à plusieurs phases et travaux de dépollution mais il persistait une inquiétude au sein de la population et notamment au sein de la population riveraine qui méritait un travail supplémentaire pour vraiment lever le voile sur les quelques doutes qui pouvaient persister. Donc, on nous a demandé à l'ONU Environnement de faire un audit scientifique et indépendant de ce site pour pouvoir identifier s'il persistait une pollution liée aux déchets du Probo-Koala sur ce site qui pouvait avoir un impact négatif d'un point de vue environnemental et si l'on trouvait effectivement les signes de contamination pour pouvoir formuler des recommandations pour

le gouvernement afin de prendre les actions nécessaires. Voilà le travail qui nous a été confié.

Au terme de ce document que vous avez rendu de façon officielle qu'est ce qu'on peut retenir de façon concret en termes des éléments plus ou moins positifs et négatif ? Et quelles sont les difficultés que vous avez rencontrées durant ces sept ans lors de l'évaluation de ce projet?

Les conclusions principales sont les suivantes : La première qui est la plus importante évidemment parce qu'elle est rassurante pour les populations qui utilisent, travaillent et vivent sur ce site tous les jours c'est qu'on ne peut plus parler à l'heure actuelle de contamination liée au Probo-Koala sur ce site. Aucun des seuils de pollution n'est dépassée et on peut dire aujourd'hui qu'il ya plus besoin de faire d'autres travaux de dépollution complémentaire, ce site est dans les normes et donc ne cause plus des problèmes aux populations. Cela ne veut pas dire que les populations n'ont pas été affectées en 2006 au

moment des déversements, c'est simplement dire qu'aujourd'hui ce site ne continue pas de poser des risques aux populations.

Les conclusions principales, nous recommandons évidemment au gouvernement de continuer à surveiller la santé des personnes qui ont été exposées à ces déchets en 2006. Nous les appelons à se poser la question de l'opportunité d'un programme de suivi de ces personnes et peut-être de se pencher sur quelques cas d'origine pour essayer de voir comment les choses ont évolué chez ces personnes qui ont été touchées.

Mais pour notre part d'un point de vue environnemental il n'y a pas de travail complémentaire à faire sur ce site. Evidemment, un audit de ce genre identifie également d'autres problèmes.

Sur trois des sites que nous avons examinés on peut parler de pollution, mais ce n'est pas une pollution qui porte la signature du Probo-Koala et elle n'est pas liée au Probo-Koala . Mais ce sont des questions qui méritent l'attention du gouvernement et de ces structures afin que certaines de ces questions soient résolues sur le moyen terme.

Il y'a un exemple qu'on peut donner celui du site de Koumassi qui est une commune et ou quartier d'Abidjan qui est une zone industrielle où il y a plusieurs petites et moyennes

entreprises dont les émissions ne sont pas très bien surveillées.

Donc on a pu identifier au travers notre audit une contamination assez ou une pollution assez importante de l'air et de l'eau qui méritent une action ou un suivi du gouvernement pour protéger à la fois des ouvriers et les populations des communautés qui habitent à Koumassi.

Cette étude a été spécifique à la pollution tout simplement du Probo-Koala ou elle a pu s'étendre à d'autres niveaux de pollution potentielle dans la zone ?

Elle était spécifique aux sites qui ont été touchés par les déchets du Probo-Koala donc à la fois les sites sur lesquels où les déchets ont effectivement été versés et une autre série de sites où on pouvait s'imaginer qu'il y'ait une contamination indirecte. On a vu large dans ce sens.

Nous nous sommes penchés sur ces sites évidemment. Puisque nous avons relevé certains types de pollutions ou de contamination spécifiques. Il est de notre devoir d'expert de les identifier et d'en faire part au gouvernement afin qu'il prenne les dispositions nécessaires.

On ne nous a pas demandé de faire une étude plus généralisée sur la pollution à Abidjan et dans ces alentours, ce n'était pas l'objet de notre étude mais à travers notre étude sur les sites affectés par les déchets du Probo-Koala on a pu identifier quelques questions qui méritent l'attention du gouvernement. Je me permets aussi de dire qu'en 2015 ONU Environnement avait publié une étude environnementale post conflit de la Cote d'Ivoire, cette fois dans son ensemble. Cette étude comportait déjà un chapitre sur l'environnement urbain en cote d'ivoire bien sûr celui d'Abidjan mais d'autres grandes villes également dans lesquelles on avait déjà pu relever un certains nombre de défis auxquels fait face la Cote d'Ivoire notamment en termes de gestion des déchets, de pollutions urbaines etc.

C'est ce qu'on a pu identifier à travers le Probo-Koala , voilà ce que nous disons sur cette étude plus générale.

Propos recueillis par Raoul SIEMINI, et retranscrits par Celia MBOUKOU.



Remise du rapport d'audit du Probo-Koala au Premier ministre ivoirien Monsieur Amadou GON COULIBALY par le Directeur exécutif adjoint de ONU-Environnement Monsieur Ibrahim THIAM



Photo de famille du Symposium sur le droit de l'environnement en Afrique francophone

Droit/Environnement

L'application effective du droit de l'environnement s'avère indispensable en Afrique



«Effectivité et éducation judiciaire du droit de l'environnement en Afrique francophone», c'est sur ce thème que s'est déroulé, à Yaoundé (Cameroun), un symposium, du 5 au 9 février 2018, au cours duquel ont pris part les ressortissants de 17 pays africains et des organismes internationaux.

Cette réunion, placée sous la présidence du Ministre de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable du Cameroun, avait pour objectif global, de contribuer à l'application effective

du droit de l'environnement en Afrique. Et parmi les thématiques développées durant les cinq jours, de manière spécifique : Développer un processus pour évaluer et mesurer l'effectivité du droit de l'environnement au niveau national et international;

Valider un guide méthodologique pour l'évaluation de l'effectivité du droit de l'environnement ; Valider un manuel de formation approprié en français pour les écoles judiciaires en Afrique francophone ; Élaborer un plan d'action et un programme d'études sur la formation des juges et des magistrats en droit de l'environnement.

Peu avant la phase technique de l'atelier, Monsieur Robert WABUNOHA, Coordinateur du programme gouvernance du Bureau Régional pour l'Afrique de l'ONU Environnement a brossé l'état de l'environnement en Afrique et, à cette occasion, a donné un aperçu régional sur la situation environnementale en Afrique et l'effet des décisions judiciaires sur l'environnement.

propres au continent africain telles que l'assainissement, le pastoralisme, les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

Les participants ont noté que la Convention de MAPUTO du 11 juillet 2003 sur la conservation de la nature et les ressources naturelles, entrée en vigueur en 10 juillet 2016 peut être un indicateur de l'effectivité du droit de l'environnement en Afrique. C'est le lieu de souligner d'une part, la faible ratification (16 Etats) de ladite convention qui est pourtant un important outil régional du droit de l'environnement en Afrique, capital pour la formation du magistrat et d'autre part, d'appeler les Etats africains non parties à ratifier ou adhérer à cette convention. Les participants ont donc invité la Commission de l'Union Africaine à convoquer la première Conférence des Parties de la Convention de MAPUTO

Il sied de rappeler que ce Symposium a été organisé conjointement par l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), à travers son organe subsidiaire, l'Institut de la Francophonie pour le Développement Durable (IFDD), le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (ONU Environnement) et l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) en partenariat avec la Commission de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (Commission de la CÉDEAO), la rencontre a réuni une soixantaine de participants issus de 17 pays, parmi lesquels : les professeurs et les praticiens du droit de l'environnement, les responsables et enseignants dans les écoles et formations judiciaires des pays d'Afrique. ■

Rwagne Darwin



Vue des participants

Signalons que la phase technique de l'atelier était articulée autour de deux grands points à savoir : le segment scientifique et le segment de formation des formateurs.

Au terme de cinq jours des travaux du Symposium sur le thème : « Effectivité et éducation judiciaire du droit de l'environnement en Afrique francophone », un Communiqué final a été adopté, comportant une dizaine de recommandations dont : la promotion auprès des organes étatiques et sous-régionaux, de même que les organismes internationaux, des indicateurs juridiques d'effectivité du droit de l'environnement parmi les outils d'évaluation de l'état de l'environnement et du développement durable ; la recherche de mécanismes de mise à niveau des juges des hautes juridictions tels que la cour suprême, la cour constitutionnelle ; le renforcement et la vulgarisation des formations en droit de l'environnement dans les écoles de formation, Insérer au rang des thématiques de l'environnement à évaluer d'autres problématiques





Pierre HELE

Ministre de la protection de la nature, de l'environnement et du développement durable de la République du Cameroun.

ENTRETIEN AVEC PIERRE HELE

Ministre de la protection de la nature, de l'environnement et du développement durable de la République du Cameroun.

« ..NOUS AVONS LE POUVOIR JUDICIAIRE COMPOSÉ DES MAGISTRATS ET DES JUGES, DISPONIBLES ET VOLONTAIRES À FAIRE APPLIQUER LA LOI CONTRE DES INFRACTIONS ENVIRONNEMENTALES CONSTATÉES. »



Présidant la cérémonie d'ouverture du Symposium sur le droit de l'environnement en Afrique tenu à Yaounde en février dernier, le ministre Pierre HELE, en marge de ladite cérémonie, nous a accordé une interview exclusive dans laquelle, il dresse le bilan des actions menées par son département ministériel dans la lutte contre les changements climatiques, les déchets plastiques et polluants. Mais aussi, de l'implication de la justice dans cette lutte qui, à son avis, produit des résultats escomptés.

Afrique Environnement Plus : L'effectivité et l'éducation judiciaire du droit de l'environnement en Afrique francophone a été le thème des travaux du symposium que vous avez ouvert. Quel regard portez-vous sur cette nouvelle thématique juridique dans le domaine de l'environnement ?

Pierre HELE : Le champ du droit de l'environnement est majoritairement l'un de ceux où l'écart entre l'existence de la norme et la réalité de son application est le plus grand, et dont les effets, au quotidien, sont les plus ressentis et très importants dans la mesure où l'environnement, de manière générale, est un patrimoine sérieux où il faudra protéger et renforcer pour les léguer aux futures générations, mais cela demande la préservation.

Nous savons que la seule meilleure manière de protéger une action, c'est d'avoir recours au droit, qui a une force à laquelle toute personne doit se soumettre aux lois dans un pays. Ce bien précieux fait l'objet de plusieurs agressions diverses en termes de détérioration, de pollution, de dégradation, etc.

Il existe des lois issues de plusieurs conventions qui portent sur l'environnement de manière globale. L'environnement est précieux, mais son histoire ne date pas de si longtemps : partie de la convention de Stockholm en 1972, la définition de l'environnement prend donc une définition solide et qui complète avec le développement durable. Il faut donc gérer de manière à sauvegarder les besoins actuels et préserver les intérêts des générations futures. Et là, il faut encadrer cette vision par des forces que nous appelons les lois. Chaque Etat a des lois aux côtés des conventions signées qui regardent l'environnement dans ses différentes composantes comme le changement climatique qui agresse l'environnement.

Nous avons la désertification, la pollution, les produits chimiques, autant de facteurs qui détruisent l'environnement. Les lois sont prises pour être respectées et pour les respecter, il faut s'appuyer sur les juges et les magistrats. Donc, le symposium est un appel lancé à l'endroit de chaque pays d'impliquer les juges et magistrats pour l'application des lois. Ainsi, toute atteinte à l'environnement constitue une infraction et la personne responsable doit être punie ou amenée à réparer les torts causés. Les textes existent et il faut juste les rendre effectifs. Ces juges et magistrats devraient juste appliquer

la loi. Par ailleurs, il faut conscientiser, sensibiliser et se mettre ensemble afin que nos pensées abstraites deviennent une réalité pour que l'environnement puisse exister sur la forme souhaitée.

Ce symposium nous a permis d'échanger, d'avoir de réflexions d'ensemble et de proposer des débuts de solutions avec tous ceux qui étaient présents. Outre les thèmes qui étaient abordés, d'autres indicateurs sont également à identifier. Il y a eu des experts qui étaient là pour nous donner des indicateurs et apprécier car après un chemin parcouru, il faut apprécier et amener les gens à connaître les lois et le droit applicable de façon intense pour que la réponse soit effective avec le concours des magistrats et des juges. Donc, il faut insister sur la conscientisation, l'éducation des masses et la sensibilisation pour protéger et susciter un changement parce que l'environnement fait partie de notre vie. En aimant l'environnement, on s'aime soi-même. Au Cameroun, nous avons le pouvoir judiciaire composé des magistrats et des juges, disponibles et volontaires de faire appliquer la loi contre des infractions constatées.

Au regard d'un certain nombre de mesures prises sur la gestion des déchets plastiques et des produits industriels, le traitement des déchets polluants, la régulation en place a-t-elle permise que ces mesures soient suivies des faits ?

Nous sommes assis sur une réglementation solide. D'abord, notre constitution donne le droit à tout camerounais à un environnement sain. Ensuite, nous avons la loi de 1996 pour la gestion de l'environnement. Par ailleurs, il y a eu bien d'autres lois qui



Le ministre Pierre Hele présidant la cérémonie d'ouverture du Symposium sur le droit de l'environnement en Afrique francophone



Le ministre Pierre Hele, Le DG de AEP Raoul Sieméni et sa collaboratrice

ont existé et qui existent. Mais, à l'heure actuelle, je pense que le combat que nous menons sur le terrain, en termes de lutte contre la pollution, des déchets plastiques et le succès que nous remportons est dû grâce à l'implication des magistrats et juges. Donc, nous pouvons parler de bilan élogieux à ce niveau. Au Cameroun, nous recensons près de 6 millions de tonnes de déchets par an dont 10% de déchets ménagers et plastiques ; 600 000 tonnes ce qui est énorme. Vous prenez quelqu'un en flagrant délit, il paye ce qu'il doit payer en termes d'amende.

A l'heure actuelle, il y a une forte collaboration entre la justice, la force publique, les agents et inspecteurs, les contrôleurs et d'autres ministères transversaux qui nous accompagnent dans les descentes sur le terrain. Outre cette collaboration, notre direction dispose d'une brigade qui sillonne tout le pays en vue de contrôler les établissements économiques et d'autres de la façon dont ils gèrent les déchets polluants et respectent d'autres normes spécifiques.

Un travail énorme est en train d'être mené dans le respect des normes environnementales qui sont connues, mais devraient être accrues, adaptées par rapport aux standards internationaux. A l'heure actuelle, un chantier est mené sur les normes en lien avec la qualité de l'air, nous avons choisi quelques éléments dont nous connaissons les limites au niveau des émissions pour en faire des normes et veiller à ce que les émissions ne dépassent pas une certaine limite.

Nous sommes ouverts avec les structures qui souhaitent nous accompagner et nous aider à trouver d'autres sources d'émissions qui vont permettre de capter les diverses pollutions et leurs provenances que nous essayons de combattre à la source. C'est un travail qui vient de commencer et nous pensons que d'ici un an ou deux, nous commencerons par les deux grandes métropoles, Yaoundé et Douala où la qualité de l'air et les normes seront connues avec l'accompagnement des juges et magistrats.

Comment menez-vous la politique d'adaptation et quelles sont les mesures prises face aux changements occasionnés par les effets de la désertification qui entraînent les bouffées de chaleur intenses et imprévues au Cameroun?

Dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques, de lutte contre la désertification ou la gestion durable de la biodiversité, les mesures sont nombreuses relatives aux Conventions qui ont imposé un certain de mesures pour sortir de l'aubaine.

Nous savons que l'un des facteurs aggravants du changement climatique est la sécheresse et le désert. Sur ce, nous avons un programme qui consiste à reboiser. Au préalable, nous avons commencé par un recensement dans la partie anthropique et le constat, 12 millions d'hectares de terres dégradées sont à reboiser dont 8 millions seraient dans la partie du grand nord que nous sommes en train de chercher à reboiser avec l'appui de la communauté internationale.

Dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques, certes, nous avons un programme national d'adaptation, mais nous avons aussi le projet REPEC (Résilience de Populations aux Effets du Changement Climatique) qui est à cheval entre adaptation et changement climatique. Le REPEC est un programme mis sur pied dans le cadre de la stratégie REDD+ (réduction des émissions des gaz dues à la déforestation et à la dégradation) et augmentation du stock de carbone par le reboisement et aider la population à s'adapter à travers plusieurs actions : l'enseignement de bonnes pratiques aux populations et leur prodiguer des conseils afin qu'elles s'approprient ces bonnes pratiques pour s'adapter notamment avec des actions de reboisement.

Pour l'instant tout se passe bien et on a espoir qu'avec le temps on arrivera à inverser la tendance puisque le problème est global quand bien même nous savons que sur le plan international, lors de la COP 2, avec l'accord de Paris, le Chef de l'Etat a pris l'engagement de réduire au niveau national 32 % de nos émissions des gaz à effet de serre à l'horizon 2035. Par ailleurs, nous avons des actions à mener pour continuer à stabiliser le climat dans le monde. Au regard des efforts accomplis, les choses pourront aller.

Au regard des engagements pris au niveau national, quelle est



Pierre HELE

l'implication réelle des politiques et les attentes en termes de financement ?

Il faut se dire qu'en termes de changement climatique, nos pays sont plus victimes que responsables des conséquences actuelles au niveau mondial. Cependant, le constat fait, tous nous en souffrons à tous les niveaux. Bien que nous ne sommes pas à l'origine de l'augmentation de la température dans le monde. Alors, malgré les engagements pris au niveau international, nous avons nos propres efforts internes à fournir au niveau de chaque pays vers ce genre de projets. Ainsi, avec la création du Fonds vert climat, c'est une fenêtre de financement qui s'ouvre pour que les pays africains, engagés dans ce combat, puissent nous permettre d'aboutir. Au-delà de ce Fonds, il existe aussi le Fonds d'adaptation, mais aussi tant d'autres existants. A noter que ces Fonds sont orientés vers la lutte contre les changements climatiques.

Donc, il faut que, pour chaque projet, suivant sa nature, chacun puisse s'orienter vers tel ou tel fonds pour

avoir des financements tout en ayant sa propre partition et assurer sa propre volonté. Nous respectons, avec l'impulsion du Chef de l'Etat, nos propres engagements par des actions concrètes.

Comment amener les populations à changer leurs habitudes au regard des mesures correctives prises par l'Etat ? Comment relever ce défi ? Quel est le rapport qui existe entre le ministère, les ONGs, les réseaux et plateformes travaillant sur cette thématique ?

Le CEPA est impliqué dans toute action et chaque projet que nous menons, parce qu'il faut communiquer, sensibiliser et agir, sinon il n'y aura pas d'impact sur les populations. Quand bien même il est fait des projets d'impacts environnemental et social, il y a ce côté contact avec la population. On discute ensemble du bien-fondé du projet et surtout de ses impacts au niveau local. Indépendamment de ce travail qui est fait et qui se fait, c'est une action permanente. La lutte contre les changements climatiques

est l'affaire de tous et il y a cinq piliers autour desquels nous agissons : adaptation, atténuation, renforcement des capacités, financement et transfert des technologies. Il faut le dire, l'Etat seul ne peut pas tout faire et c'est un pacte social qui marche à merveille. Lors de la conférence des Parties, tous nous sommes présents : société civile et pays, mais on n'assume pas les charges financières de leur participation. Or, sur place, cela devient une affaire commune.

A notre tour, lorsque nous recevons de l'aide au niveau international, nous pensons à tous : au privé, à la société civile et nous regardons ce qu'ils pensent de toute décision prise. On travaille ensemble car personne n'a le monopole du savoir, pas l'Etat sans le privé et pas l'Etat sans la société civile. Nous sommes les éléments d'un ensemble qui travaillent pour l'intérêt de tous. ■

Propos recueillis par Raoul Sieméni et Marie Tamoifo



ENTRETIEN AVEC MICHEL PRIEUR



Michel Prieur, Professeur émérite de droit de l'environnement et président du Centre International du Droit Comparé de l'Environnement au sujet du symposium sur le droit de l'environnement organisé par l'IFDD

AEP : Quel est le sens fondamental que revêt la spécificité de cette formation sur le droit de l'environnement ?

Michel PRIEUR : Un des éléments importants et tout à fait innovant de ce symposium, c'est la possibilité qu'on a eu de présenter une méthode nouvelle pour apprécier l'effectivité du droit de l'environnement, c'est-à-dire pour apprécier comment les Etats et spécialement les Etats africains mettent en application le droit de l'environnement, c'est-à-dire à la fois les conventions internationales qui s'imposent aux Etats et le droit national qu'ils ont adopté. Jusqu'à présent, on ne pouvait pas mesurer l'effectivité du droit de l'environnement parce qu'on avait simplement des indications très générales au titre de l'évaluation des politiques publiques. Il en résultait des bilans très généraux sur l'état de l'environnement fondés uniquement sur des indicateurs scientifiques rendant compte de l'amélioration de l'environnement ou de sa dégradation. Mais ces bilans ignoraient la contribution du droit de l'environnement à l'état de l'environnement.

Avec la recherche qui a été entreprise avec l'aide de l'IFDD, de l'UN Environnement et de l'UICN, on a mis au point une méthode nouvelle qui permet une investigation sur les diverses phases du processus juridique d'application du droit de l'environnement. Après l'adoption de la loi il s'agit de l'appliquer. Comment l'appliquer ? Il faut le concours de toutes les personnes qui vont effectivement l'appliquer : l'administration, des contrôleurs, les juges, la société civile et les ONG, des entreprises.

Il faut déterminer à chaque étape de l'application comment ça se passe réellement : est-ce que les gens connaissent la loi ? Parce que

pour appliquer la loi, il faut d'abord la connaître. Ensuite, est-ce que les gens interprètent bien la loi ? Quelle est la position des juges puisque il va y voir aussi une formation des magistrats qui va être mise en place sur l'application du droit de l'environnement. Comment les juges appliquent la loi ? Comment ils l'interprètent ? Et quand les juges l'ont appliqué ils vont prononcer peut-être des condamnations, il y a des dommages-intérêts et des mois de peines de prison; est-ce que ces peines sont effectivement exécutées ? Bref, on va jusqu'au bout de ce qu'on appelle la chaîne du processus juridique d'application du droit pour vérifier si la loi est effectivement appliquée.

Une fois qu'on a fait l'inventaire de toutes ces étapes de l'application du droit, on a mis au point une méthode pour mesurer mathématiquement les différents facteurs qui contribuent à cette application du droit qu'on appelle des « indicateurs juridiques ». On va mesurer ces indicateurs juridiques et on pourra au final avoir une appréciation qui est un peu arbitraire mais qui repose quand même sur des bases scientifiques et donne une information utile sur l'application du droit. Cette information permettra de dire : dans ce pays la loi sur l'eau est bien appliquée, la loi sur l'air est moyennement appliquée, la loi sur la protection de la nature n'est pas du tout appliquée. On donnera ainsi des moyens à l'Etat, au parlement, au gouvernement, à la société civile, de demander des améliorations sur l'application du droit de l'environnement en connaissance de cause. Ces améliorations seront fondées sur une évaluation scientifique des conditions de l'effectivité de l'application du droit. C'est un instrument tout à fait nouveau, très utile pour renforcer l'application du droit de l'environnement afin d'avoir une plus grande efficacité. Il s'agit d'être sûr

que le droit de l'environnement est utile et utilisé. En effet on peut se poser la question : depuis quarante ans beaucoup de lois sur l'environnement et de traités internationaux sur l'environnement ont été adoptés, mais la situation de l'environnement s'est parfois améliorée, parfois dégradée, mais on ne sait jamais pourquoi ?

Est-ce que les législations actuelles ne sont pas assez fortes, ou ce sont les institutions elles-mêmes qui ne sont pas assez fortes ?

En général les lois adoptées sur l'environnement sont satisfaisantes. Ce qui est insuffisant c'est leur application. Dans nos mesures d'effectivité on va donc évaluer le rôle des institutions afin de savoir s'il y a une institution spéciale chargée d'appliquer la loi et s'il y a assez des fonctionnaires pour contrôler. Tous ces éléments vont entrer en ligne de compte et à la fin, on aura des indices qui nous permettront de mieux améliorer l'organisation à la fois des institutions, du droit et du fonctionnement de l'ensemble du système. L'idée c'est toujours d'aller vers un progrès dans l'amélioration de l'état de l'environnement à travers des audits qui sont juridiques en l'espèce mais en sachant qu'il n'y a pas que le droit qui contribue à l'amélioration de l'environnement. Il y a aussi des facteurs économiques, sociologiques et culturels qu'on va prendre en compte mais qu'on ne peut pas mesurer de la même façon qu'on mesure l'application du droit.

Le droit n'est qu'un élément, les autres éléments sont : l'économie, la culture et la connaissance. A cet effet, le droit est un élément déterminant sur lequel on va pouvoir agir. Le droit est également un élément moteur. On peut démontrer grâce aux indicateurs juridiques que le droit est un outil de l'amélioration de l'état de l'environnement.

Comment cette législation peut être également applicable au niveau des Etats si au niveau des conventions internationales elles ne sont pas encadrées par des mesures répressives ou non contraignantes ?

Dans notre proposition de méthode, il y a à la fois le volet du droit international



et national. Dans le volet du droit international, on étudie de façon très précise comment le droit international c'est-à-dire les conventions ont été ratifiées par les Etats, comment elles sont effectivement appliquées dans l'Etat. On va identifier justement les facteurs qui font qu'elles ne sont pas bien appliquées. Est-ce parce qu'elles ne sont pas connues ?, ou parce qu'elles sont trop compliquées ? Ou encore parce qu'elles ne sont pas bien rédigées ? Peut-être manque-t-on de moyens financiers ou le budget prévu est insuffisant ?

On va détecter les causes et l'origine de la mauvaise ou de la non application ou au contraire on va constater les facteurs qui contribuent à une bonne application. Cela va

renforcer l'effectivité non seulement du droit national mais aussi du droit international qui n'a d'intérêt que s'il est appliqué par les Etats.

Bien qu'étant difficile et compliqué, on peut aussi mesurer les dispositions du droit international qui sont non contraignantes, dans des déclarations générales, dans les résultats des conférences internationales qui sont ce qu'on appelle le droit mou (ou soft law). Ces dispositions nécessitent aussi une prise en compte nationale à travers des plans, des programmes ou des mesures incitatives ou volontaires. On va donc essayer de suivre le cheminement des processus qui conduisent à la mise en œuvre non seulement des conventions internationales mais aussi des principes

généraux du droit international même s'ils ne sont pas encore contraignants. On va les retrouver peut-être dans des déclarations politiques ou même parfois dans des lois nationales.

C'est toute cette complexité des sources du droit de l'environnement qu'il faut essayer de reconstituer, d'analyser systématiquement, d'évaluer, de mesurer pour ensuite en tirer des conséquences pour les progrès que chaque Etats doit réaliser pour atteindre à la fois les objectifs du développement durable et l'amélioration continue de l'environnement en alertant sur les éventuelles régression du droit de l'environnement qui font obstacles à cette amélioration et préjudicent aux droits des générations futures.

Quelle est la leçon à retenir de ce symposium ?

La leçon à retenir c'est que l'effectivité n'est pas simplement un idéal, mais doit devenir une réalité concrète. On a des moyens scientifiques pour évaluer cette effectivité autrement que de façon totalement artificielle ou arbitraire. Et par conséquent, on va essayer d'expérimenter parmi des Etats africains volontaires ceux qui voudront tester concrètement ces mécanismes d'évaluation grâce à des indicateurs juridiques propres aux

spécificités de chaque culture. Nous avons évoqué cela en relation avec la mise en application des Objectifs de Développement Durable(ODD) 2030 où hélas on ne fixe pas aux Etats des objectifs par rapport à l'application du droit de l'environnement, comme si celui-ci n'existait pas ! Il n'y a pas que les instruments économiques et incitatif pour appliquer les ODD, il y a aussi le droit. Il faut alors montrer que le droit de l'environnement est un instrument utile pour l'application des ODD.

Alors nous avons ici un échantillon de juristes, de magistrats, dans un sens beaucoup plus global est-ce qu'ils devaient intégrer des formations spécifiques en ce qui concerne le droit de l'environnement ?

Oui, il faut des formations pour les magistrats mais aussi pour les fonctionnaires, les ministères de l'environnement et les diplomates, toute la société est concernée. Le droit de l'environnement n'est pas réservé à une caste. Il est au service de tous, il doit donc être appréhendé et connu de tous.

Je parle des formations diplômantes, la formation de base sur le droit de l'environnement.

Bien sûr ! Parce qu'on a constaté que dans les écoles de magistrature il n'y a pas souvent ou pas assez de formations sur le droit de l'environnement. L'idée c'est de développer ces formations en droit de l'environnement dans ces écoles pour sensibiliser et former les magistrats à ce nouveau champ du droit puisqu'ils vont avoir de plus en plus à traiter des affaires de droit de l'environnement.

Jusqu'à présent il n'y a pas assez de jurisprudence. Mais, il y en aura de

plus en plus puisqu'il y a de plus en plus de lois sur l'environnement, des conventions signées par les Etats. Il faut donc que les magistrats se mettent à s'informer d'abord sur les nouveaux enjeux sociétaux liés à l'environnement, puis se former au contenu de ce droit nouveau en l'abordant à la fois en droit international et en droit comparé. En effet les jurisprudences d'autres pays confrontés aux mêmes problèmes, sont un enrichissement réciproque, grâce à ce qu'on appelle le dialogue des juges dans le monde.

C'est pour cela qu'on va développer des programmes de formation de droit de l'environnement pour les écoles de magistrature. Cela doit être non seulement pour les futurs magistrats, les auditeurs de justice, mais cela doit être aussi une formation continue pour les magistrats déjà en poste parce qu'à l'heure actuelle les cas qui arrivent ce sont les magistrats déjà en poste qui les traitent et non les jeunes magistrats.

Or, les magistrats déjà en poste, quand ils étaient à la Faculté de Droit il y a une dizaine voire une vingtaine d'années de cela, n'avaient pas de formation en droit de l'environnement. Il est significatif de constater que plus de 140 magistrats africains déjà en poste ont suivi depuis 2004 le Master 2 (DICE) à distance en droit international et comparé de l'environnement offerte par l'Université de Limoges avec le soutien de l'Agence universitaire de la francophonie.

J'insiste beaucoup sur la formation continue pour les magistrats en poste parce que de nos jours, ce sont eux qui rédigent les arrêts donc il faut commencer par eux. Et évidemment après, il faut former les jeunes qui seront en responsabilité dans cinq ou dix ans. ■

Raoul SIEMENI



**Ne braconez pas !
N'achetez pas !
Ne vendez pas !
Ne laissez pas
transiter tout
produits illicites
issus d'une faune
protégée par la
Convention CITES!**

**Respectez et faites
respecter votre
faune et votre flore
pour les générations
actuelles et futures**



BASSIN DU CONGO :

3EME REUNION DES PARTENAIRES DE L'INITIATIVE MONDIALE SUR LES TOURBIERES.

Le Ministère du Tourisme et de l'Environnement du Congo, le Ministère de l'environnement et du développement durable de la RDC et l'ONU-Environnement, en partenariat avec la Commission Climat du Bassin du Congo, avec l'appui technique de l'Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation (FAO) et le Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD), organisent, du 21 au 23 mars 2018, la troisième réunion des Partenaires de l'Initiative Mondiale sur les Tourbières (IMT) à Brazzaville (Congo).

En co-organisateur, Arlette Soudan-Nonault, ministre congolais du tourisme et de l'environnement a effectué, le 10 février 2018, une visite de travail à Kinshasa (RDC), auprès de son collègue de l'environnement et du développement durable, Dr Amy Ambatobe Nyongolo. La visite a été sanctionnée par la signature d'un protocole d'accord pour la mise en place d'un organe de

gestion conjoint à l'issue de la tenue de la 3^{ème} réunion.

« Valoriser les tourbières pour la population et la planète », c'est le thème retenu pour cette rencontre de Brazzaville. Cette troisième réunion sur les tourbières aura pour objectifs : - Accroître la sensibilisation sur les tourbières de la cuvette centrale située en République du Congo et la République démocratique du Congo et sur leur importance à l'échelle mondiale, et pour suivre le dialogue avec les principales parties prenantes ; - Partager les connaissances entre les principaux pays clés de l'Initiative Mondiale sur les Tourbières et les experts, à travers l'échange d'expériences, d'approches

et de technologie pour la conservation, la restauration et la gestion durable des tourbières et – Discuter des conclusions du rapport : la fumée sur l'eau ; lutte contre les menaces globales découlant de la perte et de la dégradation des tourbières, par les partenaires de l'Initiative Mondiale sur les Tourbières.

Au niveau national, cette initiative vise à fournir une évaluation et à répondre aux besoins des pays pilotes dont les zones couvertes par les tourbes sont importantes, en mettant en place une base de connaissance pour la prise de décision, et en développant des options pour réduire la dégradation, à travers la restauration, le développement et l'adoption des stratégies et plan d'action pour la gestion à long terme des tourbières.

Au niveau international, elle vise à fournir une évaluation de l'état des tourbières et de leur importance dans le cycle global du carbone et dans les économies nationales.

Au regard des enjeux de la réunion et de l'importance des tourbières, les résultats attendus sont entre autres ; - les capacités des experts et des pays partenaires de l'IMT soient renforcé pour la conservation, la restauration et la gestion à long termes

des tourbières ; - les partenaires de l'IMT : le Congo, la RDC, l'Indonésie et le Pérou soient sensibilisés sur l'importance des tourbières, et des bénéfices de la conservation, la restauration et la gestion durable des tourbières. Egalement la création d'un réseau structuré et coordonné des parties prenantes et d'autres acteurs travaillant sur les questions de tourbières au Congo et en RD, qui seront mis en relation avec les experts de l'Initiative Mondiale sur les Tourbières.

La découverte et la publication en février 2017 dans la revue « nature » d'un énorme puits de carbone, contenant 30 milliards de tonnes de dioxyde de carbone piégé dans une tourbière dans la partie du Bassin du Congo, entre la République du Congo et la RDC, a suscité un vif intérêt auprès des scientifiques et des décideurs politiques, au-delà des secteurs et des frontières nationales. Cette tourbière occupe une superficie de 145.000 km², est la plus importante des tropiques et regroupe 30% du dioxyde de carbone des tourbières tropicales.



COMIFAC :

les Coordonnateurs nationaux appelés à une appropriation effective du système d'indicateurs de l'OFAC

La révision des indicateurs de l'Observatoire des Forêts d'Afrique centrale (OFAC) et l'identification des thématiques de publication à fait l'objet d'un atelier sous-régional, du 20 au 22 février à Brazzaville, au Congo.

Venus des pays de la COMIFAC, les participants ont passé en revue l'ensemble des indicateurs de l'OFAC afin de s'assurer que ceux-ci soient pertinents, clairs et précis et qu'il ne manque pas des indicateurs nécessaires au suivi des thématiques actuelles.

Au cours dudit atelier, les panelistes ont identifié des thématiques pertinentes pour faciliter la mise en œuvre des politiques ou stratégies nationales ou/et régionales de gestion durable des forêts, d'une part. Et d'autre part, faciliter les systèmes de rapportage relatifs aux engagements internationaux aux quels les pays ont

adhéré afin de contribuer de manière transversale à la mise en œuvre du Plan de Convergence de la COMIFAC.

Les trois jours ont permis aux conférenciers d'échanger, de partager leurs points de vue et expériences en vue de réviser les indicateurs de l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale (OFAC) pour mieux répondre aux attentes des pays de la COMIFAC, tous engagés à travers les Conventions internationales ou vis-à-vis des processus mondiaux. Ainsi, ils ont identifié des thématiques pour les publications suivant les quatre formats, à savoir – les Notes d'orientation politique ; l'état des forêts ; l'état des Aires protégées et l'état des Projets.

« Tous unanimes, les pays de la sous-région et particulièrement le Congo, ne ménageront aucun effort pour faire de l'OFAC, son instrument de mise en œuvre du Plan de convergence afin de capter l'ensemble des informations nécessaires à la gestion durable des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo », à déclaré M. Etienne YOYO, Directeur de l'économie forestière au ministère de l'économie forestière du Congo, représentant madame la ministre.

Quid sur la gestion des forêts du Bassin du Congo

Sur la question de la bonne gestion ou non des forêts du Bassin du Congo, M. Richard EBA'A ATYI, coordonnateur régional du CIFOR et Chef de Projet, a épinglé deux problématiques : oui et non !

« Oui ! Parce que, comparé à d'autres grands bassins massifs tropicaux d'Asie et de l'Amérique latine, la déforestation est moins forte en Afrique centrale.

Non ! Parce qu'il y a beaucoup des problèmes avec l'explosion des activités informelles dans le secteur forestier très lié à l'illégalité en matière de gestion de la faune, le braconnage, l'exploitation des bois illégal pour des marchés domestique pour construire des maisons. Cette pratique est liée à une gouvernance très défaillante. »

Au terme des travaux, les participants ont formulé des recommandations pertinentes, parmi lesquelles, la nécessité d'une rencontre des Coordonnateurs nationaux de la COMIFAC pour permettre une appropriation effective du système d'indicateurs de l'OFAC.

Wilfrid LAWILLA

Nouvelle
Vitrine

Afrique Environnement Plus

Désormais disponible sur :
www.afriquenvironnementplus.info



Plus d'actualité,
plus de reportages vidéos,
votre agenda d'activité internationales,
vos grandes interviews,
et bien d'autres rubriques.



Agence
d'Information
Environnementale

contact@afriquenvironnementplus.info



Disponibles gratuitement sur



Premières applications mobiles tout en un de Brazzaville et Pointe Noire



Annuaire



Immobilier



Tourisme - Loisirs



Santé - Urgences



+242 06 901 64 64
info@gci-afrique.com
www.gci-afrique.com



Nos Services



Ventes en ligne



Menu resto



Emplois

www.cityguideannuaire.com / www.citymarketcongo.com